

# MÉMOIRE

« Le développement économique du territoire de la MRC du Domaine-du-Roy »

Soumis au  
Sommet économique régional  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présenté par le  
Centre local de développement Domaine-du-Roy  
1209, boulevard Sacré-Cœur  
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R5  
Téléphone : 418 679-2093  
Fax : 418 679-9359  
Courriel: [mdevost@clddomaineduroy.qc.ca](mailto:mdevost@clddomaineduroy.qc.ca)



2 Avril 2015

# TABLE DES MATIÈRES

<b>ORGANISATION</b>	<b>1</b>
<b>MISE EN CONTEXTE</b>	<b>1</b>
<b>THÈME 1 – RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS</b>	<b>2</b>
1. Conditions de succès	2
1.1. Milieu de vie attrayant	2
1.2. Infrastructures de transport	3
1.3. Entrepreneuriat et PME innovantes	4
<b>THÈME 2 – CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS</b>	<b>6</b>
2.1. SECTEUR FORÊT	6
2.1.1. Création d'une filière feuillue	6
2.1.2. Maintien des volumes disponibles pour l'industrie	6
2.1.3. Incitatifs à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle	7
2.1.4. Recherche sur le caribou et les aires protégées	7
2.2. SECTEUR AGROALIMENTAIRE	7
2.2.1. Accès à la terre, relève et main-d'œuvre	7
2.2.2. Cadre normatif, diversification, transformation, mise en marché	8
2.2.3. Agriculture nordique	8
2.3. SECTEUR TOURISME	9
2.3.1. Synergie et promotion	9
2.3.2. Renforcement et développement d'une offre touristique de qualité	9
2.3.3. Positionnement du tourisme d'aventure et l'écotourisme, incluant le tourisme autochtone	10
<b>THÈME 3 – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS</b>	<b>11</b>
3.1. Tirer parti du plan Nord	11
3.2. Pôle de compétitivité de la fourrure boréale	11
3.3. Filière de la biomasse	11
3.3.1. BioChar	11
3.3.2. Bioénergie	12
3.4. Les technologies et l'industrie du cinéma et de la télévision	12
<b>CONCLUSION</b>	<b>13</b>

## ORGANISATION

Notre organisation, le Centre local de développement Domaine-du-Roy, est la porte d'entrée des entrepreneurs désireux de participer à l'essor économique du milieu et il est financé, en majeure partie, par la MRC du Domaine-du-Roy, Mashteuiatsh, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec et Emploi Québec. Notre mission est, via la concertation des différents acteurs socioéconomiques, de favoriser le développement intégré de la MRC du Domaine-du-Roy et stimuler l'expansion de l'industrie, du tourisme, du commerce et de l'économie sociale du territoire afin d'augmenter le niveau d'investissements, d'emplois et de revenus afin de contribuer au renforcement et à la diversification de la base économique régionale.

## MISE EN CONTEXTE

Situé sur sa rive ouest, le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy, se démarque par sa proximité du lac Saint-Jean, en plus d'être caractérisé par de larges superficies forestières et des terres agricoles. Il s'agit avant tout d'un territoire rural où l'on retrouve 9 localités, dont 2 villes excédant 10 000 habitants ainsi qu'une communauté autochtone à proximité.

Nous sommes confrontés à des problématiques sérieuses; baisse et vieillissement de la population, exode des jeunes, taux de chômage important, manque de main-d'œuvre spécialisée, etc. En parallèle, les gouvernements supérieurs nous transfèrent des responsabilités additionnelles qui augmentent les obligations financières de nos communautés. Dans le modèle actuel, l'équation devient presque impossible à résoudre, si on ne se permet pas de développer des opportunités afin de créer un effet de levier.

La majorité de nos entreprises sont des PME dont la mission est souvent liée aux grands donneurs d'ordre. Près de 50 % des entrepreneurs approchent l'âge de la retraite, amenant ainsi des opportunités de transfert intéressantes. Le secteur tertiaire est le plus important secteur économique du territoire, et ce, autant au niveau du nombre d'organisations que du nombre d'employés. Les activités industrielles liées au secteur manufacturier (secondaire), quant à elles, ont connu au cours des dernières années une rationalisation des modes de production, ayant pour conséquence une réduction marquée du nombre d'employés. Certaines de nos entreprises ont développé des marchés internationaux leur permettant de résister à la crise et prendre de l'expansion. Par ailleurs, le secteur agricole a changé au cours des 10 dernières années. On constate une diminution d'entreprises en production laitière et bovine, mais une augmentation de 18 % du nombre total d'entreprises agricoles, portée par le secteur des petits fruits. Quant à lui, le secteur forestier conserve une place prépondérante sur le plan économique malgré la crise économique et forestière. Cette dernière a entraîné son lot de consolidations et de rationalisations ainsi que des changements dans le mode d'attribution de la ressource.

Notre économie est soutenue principalement par l'industrie forestière, l'agroalimentaire ainsi que le tourisme. Afin de tirer parti de ces trois secteurs, notre territoire a été proactif en mettant en place sa Vision stratégique de développement et en instaurant des chantiers faisant appel aux forces vives du territoire. Dans le but de poursuivre notre développement, il nous faut continuer de rechercher des solutions et proposer des alternatives pour mieux nous prendre en main.

À cette fin, des pistes d'actions vous sont proposées dans ce mémoire. (**Codes de priorité : Les pistes d'action en bleu sont d'un niveau élevé, celles en orange d'un niveau moyen et celles en vert d'un niveau moindre.**)

## THÈME 1 – RENFORCER LES CONDITIONS DE SUCCÈS

### 1. Conditions de succès

#### 1.1. Milieu de vie attrayant

Le territoire du Domaine-du-Roy est en déclin démographique. Le travail effectué par *Portes ouvertes sur le Lac* et *MigrAction* pour l'attraction et la rétention d'immigrants, pour le premier, et de jeunes pour le second est essentiel pour influencer sur le bilan migratoire.

**Pistes d'action:**

1. *Reconnaître l'immigration en milieu rural et le retour des jeunes comme une solution aux problématiques de main d'œuvre en consolidant les outils et les moyens d'accueil et de rétention des immigrants et des jeunes en région au Saguenay-Lac-Saint-Jean.*
2. *Favoriser une meilleure intégration des acteurs (MigrAction, Portes ouvertes, etc.) en place puisque leurs actions sont complémentaires.*

---

Nos paysages régionaux sont diversifiés et d'une grande qualité. Leur mise en valeur et leur protection sont d'ailleurs prioritaires dans le Domaine-du-Roy. Nos milieux forestiers offrent aussi de grandes possibilités au niveau des activités récréotouristiques.

**Piste d'action :**

3. *Mettre en place des programmes structurés d'amélioration de la qualité paysagère dans chaque territoire.*

---

La région a toujours été bien desservie par les CSSS, au niveau des soins de santé et des services sociaux. Différents organismes travaillent aussi en complémentarité au système de santé. La mise en œuvre de la Loi 10 remet en question la proximité de gestion de l'offre de soins de santé et de services sociaux. L'éloignement du siège social du CIUSSS laisse présager une iniquité croissante pour les milieux ruraux.

**Piste d'action :**

4. *S'assurer que nos milieux aient une souplesse de concertation territoriale et locale pour continuer de bénéficier des services de proximité de façon maximale.*

---

La région compte quatre collèges dont le Cégep de Saint-Félicien, seul collège à offrir la concentration en milieu naturel au Québec et une université à Chicoutimi, dont le Centre d'études du Haut-Lac-Saint-Jean de l'UQAC est situé à Saint-Félicien. Les Commissions scolaires, avec les nombreuses concentrations de niveau professionnel, contribuent aussi grandement à l'arrimage entre le marché du travail et la formation de la main-d'œuvre. L'accès à l'enseignement supérieur et professionnel est primordial pour former une

main-d'œuvre de qualité. La pérennité et la reconnaissance de l'expertise de ces institutions d'enseignement sur notre territoire sont de première importance.

**Piste d'action :**

- 5. Préserver l'exclusivité de concentration (milieu naturel) et mettre à contribution l'expertise des collèges et des commissions scolaires dans les projets économiques.*

L'utilisation des nouvelles technologies est un enjeu primordial pour nos industries et milieux de vie (robots de traite, GPS, drones, applications mobiles). Cependant, un défi de taille vient ralentir certains d'entre eux, soit la mauvaise couverture cellulaire et l'internet haute vitesse dans quelques secteurs. En effet, certains ne peuvent même pas effectuer un appel cellulaire, utiliser une application mobile ou télécharger des données de manière efficace. Une stratégie territoriale est en développement pour permettre la couverture Internet Haute Vitesse (contrefort) et Wi-Fi sur tout le territoire.

**Pistes d'action :**

- 6. Offrir une aide à la MRC afin de lui permettre de résoudre cette problématique en implantant les infrastructures nécessaires.*
- 7. Développer et financer des outils technologiques et des applications mobiles adaptés.*

## 1.2. Infrastructures de transport

Les infrastructures et moyens de transport constituent des éléments fondamentaux dans la compétitivité d'une économie, et ce, principalement pour notre territoire. Bien que nous disposions de certains atouts, il faut s'assurer de les développer davantage en considérant les préoccupations des communautés locales. La mobilité de la main-d'œuvre est aussi une problématique majeure pour le développement économique.

**Pistes d'action :**

- 8. Développer et maintenir le réseau ferroviaire de la région et du Nord, et supporter la région dans sa volonté d'améliorer l'accès vers le port de Saguenay.*
- 9. Arrimer de façon optimale les moyens de transport disponibles en milieu rural (transport adapté, transport collectif, scolaire, privé, intermodal).*

Depuis l'ouverture de l'autoroute 175 Saguenay-Québec, on a vu l'importance que peut représenter une route de qualité et sécuritaire pour le développement économique industriel et touristique. La route 155 est très stratégique puisqu'elle est la principale porte d'entrée touristique de la région et le lien avec la Mauricie. La route 167 est le lien d'accès aux ressources du Nord, dont la région veut tirer le maximum d'avantages économiques. L'achèvement du projet d'autoroute Saint-Bruno / La Baie est aussi prioritaire pour notre territoire.

**Piste d'action :**

- 10. Convenir avec le gouvernement du Québec d'un plan stratégique de consolidation et de développement des principaux accès routiers stratégiques pour l'économie régionale.*

### 1.3 Entrepreneuriat et PME innovantes

La création d'emplois et de richesse repose sur les entrepreneurs individuels et collectifs. Il faut les appuyer et les mettre à l'avant-scène pour qu'ils pavent la voie à d'autres succès. Il faut aussi présenter l'entrepreneuriat comme étant une opportunité dès le plus jeune âge. Le développement d'une culture entrepreneuriale et des nouveaux services, de produits et de marchés se fait sur le long terme et doit être appuyé par des mesures de soutien et des conditions favorables durables dans le temps.

#### Pistes d'action :

11. *Se doter d'une nouvelle vision stratégique et d'une structure de développement économique suite à un sommet territorial sur le développement.*

---

12. *Maintenir et bonifier les services de première ligne (techniques et financiers) aux entrepreneurs individuels et collectifs qui sont adaptés aux réalités du milieu.*
13. *S'assurer que les aides gouvernementales mises en place tiennent compte des réalités régionales et locales (ex. Gazelles, financement à long terme).*

---

14. *Accentuer les efforts de développement du « goût d'entreprendre » au niveau scolaire.*

---

Les principaux freins au développement des PME sont la lourdeur, la complexité et les délais des procédures administratives des différents paliers gouvernementaux.

#### Piste d'action :

15. *Mettre en place des mesures pour diminuer les contraintes et délais et faire place à plus de flexibilité dans l'application des lois et des règlements.*

---

L'accès à du capital de risque et de développement est la clé pour l'essor de nos PME, et ce particulièrement dans les régions ressources où les sources de capitaux sont plus rares. Au Québec, les ressources naturelles génèrent des revenus de 1,5 milliard de dollars au gouvernement.

#### Piste d'action :

16. *Rendre disponibles 50 % des redevances sur les ressources naturelles de notre territoire, afin de capitaliser pour les cinq (5) prochaines années un fonds d'urgence pour le redéploiement et la reconversion de l'économie régionale et territoriale. Ce fonds serait investi dans l'optimisation de la transformation et l'établissement de nouveaux créneaux.*

---

Tout comme pour le secteur de l'aluminium, l'énergie pourrait devenir un levier important à la diversification de nos activités agroalimentaires et industrielles.

#### Pistes d'action :

17. *Rendre accessibles des tarifs électriques préférentiels pour les projets structurants.*

---

18. *Valoriser l'efficacité énergétique en favorisant l'implantation de réseaux thermiques pour la production serricole et les autres secteurs d'activités autour de la grande entreprise.*
- 

La région et principalement notre territoire sont considérés, à juste titre, comme la « Porte d'entrée du Plan Nord ». Pour optimiser les avantages de cette localisation il nous faut :

**Piste d'action :**

19. *Maintenir le comité de maximisation économique (CMAx) et accroître son rôle puisque son efficacité dans le développement des grands projets a été démontrée.*
- 

La relève d'entreprise est un enjeu majeur pour notre région et notre territoire pour les 10 années à venir.

**Pistes d'action :**

20. *Revoir la fiscalité rendue obsolète et cela afin de faciliter les transferts.*
  21. *Maintenir le Centre de transfert d'entreprises en région.*
  22. *Permettre à Emploi-Québec de rendre plus flexibles en région les mesures de soutien au démarrage d'entreprises (Soutien au travail autonome) et de formation de la main-d'œuvre en considérant de nouvelles clientèles.*
  23. *Remettre en place les incitatifs fiscaux comme Bonus Bleuets Affaires, le crédit d'impôt aux étudiants pour le démarrage ou le transfert d'entreprise.*
-

## THÈME 2 – CONSOLIDER ET ACCROÎTRE LES SECTEURS STRUCTURANTS

### 2.1. SECTEUR FORÊT

Le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy est au cœur de l'industrie forestière régionale. Celle-ci repose principalement sur la filière résineuse, mais la filière feuillue occupe également une place de choix au sein de cette industrie.

#### 2.1.1. Création d'une filière feuillue

La fermeture en 2008 de l'usine de panneaux OSB de *Louisiana-Pacific Canada* à Chambord, a pratiquement anéanti l'exploitation du peuplier faux tremble et du bouleau. Outre les pertes d'emplois, cette situation crée un gaspillage de la matière et bloque les projets permettant de créer une valeur ajoutée à la ressource. Elle a aussi des impacts négatifs sur l'exploitation de la filière résineuse.

L'expertise acquise par le Domaine-du-Roy lui confère une solide expérience en deuxième transformation et en utilisation maximale de la ressource. Fort de celle-ci, notre territoire, tout comme le PIF-02, préconise une nouvelle approche qui impose un important changement dans nos façons de gérer la ressource forêt, tant dans sa récolte que dans sa transformation et sa commercialisation.

Cette approche de gestion de la ressource feuillue permettrait de trier les différentes qualités de bois (bon bois) et de les distribuer aux bons utilisateurs (scieries, usines de déroulage, cogénération), pour le bon usage (BBBUBU), maximisant ainsi la valeur et la productivité. Cette façon de faire permettrait de satisfaire les besoins de chacun en termes de volume, de qualité et de rentabilité, et de créer une chaîne de valeur profitable à l'ensemble de la région.

#### Piste d'action :

**24. *Faire en sorte que l'allocation de la ressource soit conditionnelle à la mise en place d'une véritable filière feuillue qui prévoit : l'implantation de l'approche du bon bois au bon utilisateur et pour le bon usage (BBBUBU), le traitement du large volume des bois de trituration de feuillus, mise en place d'un centre de transit et de traitement de la fibre sur le territoire du Domaine-du-Roy.***

#### 2.1.2. Maintien des volumes disponibles pour l'industrie

Depuis le début de la crise forestière, l'industrie a vu constamment diminuer la quantité de bois disponible, rendant ainsi difficile la survie de certaines unités de production dans la région et la naissance de nouveaux projets porteurs.

**Piste d'action :**

25. *Consolider l'approvisionnement des usines de sciage en augmentant à 8 000 000 m<sup>3</sup> de bois disponibles à l'industrie et récupérer les volumes non coupés depuis les dernières années par le Bureau de mise en marché du bois (BMMB) sans prix plancher pour les enchères, afin de profiter du marché favorable actuel (dollar avantageux et marché d'exportation). Pour ce faire, des solutions envisageables sont, entre autres, d'augmenter les travaux d'aménagements forestiers, faire de l'aménagement intensif et d'étudier la possibilité de déplacer la limite nordique plus au nord.*
- 

**2.1.3. Incitatifs à l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle**

La valorisation de l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle doit dépasser les vœux pieux et les encouragements sympathiques. Afin de créer une culture à long terme de l'utilisation du bois dans la construction non résidentielle, il faut accompagner la promotion d'incitatifs financiers.

**Pistes d'action :**

26. *Mettre en place une aide financière pour les frais d'expertise lors de l'élaboration des projets et pour la construction de bâtiments.*
27. *Soutenir la capacité d'investissement dans la recherche de nouveaux produits et ajouter des incitatifs gouvernementaux favorisant le développement des marchés.*
- 

**2.1.4. Recherche sur le caribou et les aires protégées**

La connaissance scientifique sur la situation du caribou et des conditions à rencontrer pour protéger l'équilibre écologique passe par la recherche et les données scientifiques.

**Piste d'action :**

28. *Créer un groupe de chercheurs du réseau des universités du Québec. Établir un programme de recherche scientifique d'une durée de 5 ans sur le caribou et les aires protégées. Documenter de faits incontestables et rassurer l'opinion mondiale.*
- 

**2.2 SECTEUR AGROALIMENTAIRE****2.2.1 Accès à la terre, relève et main-d'œuvre**

L'accès à la terre est un défi important pour les nouveaux producteurs et la relève (coût et disponibilité), freinant ainsi des projets originaux. L'agriculture qui était autrefois homogène et nécessaire à la subsistance est maintenant diversifiée dans les productions, les modèles et les formats. La rigidité et la lourdeur de la CPTAQ ont mis un terme à plusieurs projets sur notre territoire (ex. : vignoble, miellerie). Les entreprises ont aussi besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et doivent offrir des conditions intéressantes pour la conserver. La participation aux bénéfices et le transfert total ou partiel des entreprises aux employés sont maintenant des choses que l'on voit plus régulièrement.

**Pistes d'action :**

**29. Assouplir certaines règles de la CPTAQ, dans le cadre de projets agroalimentaires dynamisants et de moindre envergure et accélérer les délais de traitement.**

---

*30. Revoir les règles fiscales pour les transferts.*

*31. Supporter la mise en place d'une banque de terres.*

---

## 2.2.2 Cadre normatif, diversification, transformation, mise en marché

Notre MRC compte des terres d'excellente qualité et une forte concentration de petits et moyens transformateurs. Il en résulte une offre de produits diversifiée; flocons d'avoine, farine, fromages, yogourts, bières, produits du porc, et bien entendu, le légendaire bleuets. Des filières de cultures sont aussi en émergence (camerise, Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)). Le secteur de la production n'est pas en reste avec un projet majeur de culture en serre.

La transformation de nos produits et la diversification de nos cultures représentent un atout important pour le dynamisme économique de notre région. Pour la transformation, le principal défi est la mise en marché des produits. En effet, avec la concentration des distributeurs, l'accès aux marchés devient souvent un obstacle insurmontable pour nos petites PME, la marche étant souvent trop haute entre les marchés local, provincial et extra provincial. Les diverses règles de salubrité et d'étiquetage et leurs applications représentent aussi un défi majeur pour les entreprises en démarrage qui ne peuvent amortir ces frais sur un gros volume. La mise en place de nouvelles cultures représente un défi important pour les entrepreneurs. Il est donc important de pouvoir les supporter adéquatement lors de ces étapes critiques.

**Pistes d'action :**

**32. Offrir une aide financière applicable à l'emploi de spécialistes pour la mise en marché (nouvelles entreprises ou nouveaux produits).**

**33. Donner un accès à des tarifs électriques préférentiels pour les projets structurants.**

---

*34. Soutenir techniquement et financièrement les petits transformateurs dans l'application des règles de salubrité et d'étiquetage.*

*35. Mettre en place un programme soutenant le développement de nouveaux produits ou de nouvelles cultures en région.*

---

**36. Permettre, via Hydro-Québec, l'achat des surplus d'énergie pouvant être produits par les entreprises agricoles (ex. : projet de production électrique à la ferme via le biogaz).**

---

## 2.2.3 Agriculture nordique

La région s'est dotée d'un outil fort intéressant pour développer le potentiel agroalimentaire nordique du Saguenay-Lac-Saint-Jean via le *Fonds de Recherche en Agriculture Nordique* (FRAN-02). Grâce à cet outil, l'expertise régionale sera développée et le transfert des connaissances permettra à nos producteurs de mieux tirer profit des spécificités de notre climat.

**Piste d'action :**

37. *Assurer la pérennité du fonds de recherche (FRAN-02) dans la région en lui allouant les sommes nécessaires à la poursuite de ses activités.*
- 

## 2.3 SECTEUR TOURISME

La MRC du Domaine-du-Roy est le principal pôle d'attraction touristique de la région. Nous possédons les principaux produits d'appel que sont le Zoo sauvage de Saint-Félicien, le Village historique de Val-Jalbert, l'Ermitage Saint-Antoine et la Véloroute des Bleuets, mais aussi le lac Saint-Jean. Les paysages et la proximité de la nature de notre territoire contribuent aussi à l'attractivité touristique.

### 2.3.1 Synergie et promotion

La concertation des nombreux acteurs touristiques via le *Chantier tourisme* de la *Vision stratégique* de notre MRC, incluant Mashteuiatsh, contribue au développement du secteur. Par ailleurs, les trois MRC jeannoises ont formé une alliance pour créer *Destination Lac-Saint-Jean* dans le but de mieux organiser la promotion du Lac-Saint-Jean et d'assurer un positionnement fort de nos produits touristiques.

**Piste d'action :**

38. *Convenir d'un financement récurrent pour pérenniser Destination Lac-Saint-Jean et le reconnaître comme responsable de la promotion auprès des paliers gouvernementaux.*
- 

La volonté du ministère du Tourisme du Québec de centraliser la gestion de la taxe spécifique sur l'hébergement met en péril son réinvestissement dans la promotion régionale des sommes perçues au sein de nos entreprises d'hébergement. Pour le bénéfice de la région, il y a tout lieu de se questionner à savoir si les différences régionales seraient considérées dans une gestion ministérielle centralisée.

**Piste d'action :**

39. *Maintenir la gestion de la taxe spécifique sur l'hébergement par les Associations touristiques régionales et en faire une meilleure répartition.*
- 

### 2.3.2 Renforcement et développement d'une offre touristique de qualité

Le renforcement et le développement d'une offre touristique interreliée, structurée et en lien avec les orientations du ministère du Tourisme (MTO) sont un enjeu d'importance pour notre territoire afin de consolider notre position de pôle d'attractivité. Nous développons l'offre reliée au patrimoine culturel, incluant le réseau muséal et le tourisme rural, gourmand, religieux, autochtone, d'affaires et hivernal. Nous devons bien évaluer l'offre touristique afin qu'elle réponde aux attentes évolutives de la clientèle.

**Pistes d'action :**

40. *Appuyer la réalisation des projets découlant de ces orientations, dont nos projets majeurs (Ermitage Saint-Antoine, Zoo sauvage, Village historique de Val-Jalbert).*
-

41. *Appuyer les efforts de positionnement du tourisme gourmand de la Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.*

42. *Reconduire l'Entente de partenariat régional en tourisme.*

---

### **2.3.3 Positionnement du tourisme d'aventure et l'écotourisme, incluant le tourisme autochtone**

Une des orientations touristiques de notre territoire est de se positionner en tourisme d'aventure et en écotourisme, étant donné les accès privilégiés aux milieux naturels diversifiés. La bonification de l'offre, la pérennisation des infrastructures récréotouristiques (sentiers, pourvoies), la meilleure accessibilité publique aux plans d'eau via l'offre d'activités (location d'embarcation, facilités d'embarquement, pêche, chasse), ainsi que le développement de la Véloroute et la création d'un Parc Inu sont des priorités dans ce créneau.

#### **Pistes d'action :**

43. *Récupérer les moyens financiers pour l'entretien de la Véloroute.*

---

44. *Appuyer l'intégration de nouveaux tronçons cyclables ou circuits associés à la Véloroute en périphérie, les inclure dans la planification du MTQ et maximiser la sécurité.*

---

45. *Maintenir le créneau d'excellence de la démarche ACCORD du MEIE (expertise, financement) et appuyer la réalisation de nos projets novateurs (étude de faisabilité de navette maritime sur le lac Saint-Jean, Traversée du lac à vélo, Routes d'eau et de glace, etc.).*

---

46. *Garantir la sécurité sur les plans d'eau pour soutenir les activités récréotouristiques.*

---

La région compte un réseau de clubs de motoneiges et de quads bien établi, mais certains enjeux sont majeurs, dont le maintien des droits de passage en territoire privé (agricole et boisé).

#### **Pistes d'action :**

47. *Tel que proposé par la Table des véhicules hors route (VHR), instaurer un crédit d'impôt aux propriétaires fonciers.*

---

48. *Assurer la continuation et une action rapide de la Table VHR.*

---

49. *Créer de nouvelles routes d'accès vers les autres régions de tenure publique pour échapper aux conflits de la zone agricole.*

---

## THÈME 3 – DÉVELOPPER DE NOUVEAUX PILIERS

### 3.1 Tirer parti du plan Nord

Devant les changements auxquels sont confrontés les secteurs dits traditionnels, nous devons compter sur de nouveaux piliers pour assurer notre développement. Notre situation géographique avantageuse comme porte d'entrée du Nord nous positionne pour accueillir des installations de deuxième transformation des minerais. La grande disponibilité de terrains industriels, l'accès direct à l'énergie (gaz, électricité), des axes routiers et ferroviaires modernes, un accès à un port de mer en eau profonde et une main-d'œuvre de qualité sont des atouts importants.

**Piste d'action :**

**50. *Se doter d'outils techniques et financiers pour la réalisation d'études et d'analyses afin de se positionner comme pôle d'accueil majeur sur l'échiquier régional et national.***

---

### 3.2 Pôle de compétitivité de la fourrure boréale

*Forêt modèle du Lac-Saint-Jean* et des partenaires développent un projet visant à mettre en place, à partir d'entreprises existantes, un pôle d'excellence en fourrure nordique. Une étude de pertinence et de préfaisabilité a conclu qu'il existe actuellement une opportunité exceptionnelle de relance de cette industrie. Nous proposons la mise en place d'une grappe industrielle intégrée, appuyée par une norme de certification biologique. Celle-ci inclurait l'approvisionnement, l'apprêtage, la recherche et le développement en technologie et en design, le développement de produits industriels et traditionnels innus et la commercialisation à l'échelle globale.

**Piste d'action :**

**51. *Faire reconnaître par le gouvernement du Québec un pôle d'excellence en fourrure nordique et obtenir des outils financiers, logistiques et réglementaires pour soutenir le déploiement de cette filière.***

---

### 3.3 Filière de la biomasse

#### 3.3.1 BioChar

La *Filière Forestière des Premières Nations du Québec* (FFPNQ) représente les intérêts industriels autochtones dans plusieurs dossiers de développement économique forestier. La FFPNQ considère la production de biochar (biocharbon) à valeur ajoutée comme une avenue innovante pour la valorisation de la matière ligneuse résiduelle récoltable dans les forêts boréales et les sous-produits générés par les unités de transformation du bois. De plus, les biocharbons offrent un bilan carbone exceptionnel.

Le spectre des applications des biocharbons et de ses dérivés est très large (fonderie, aciérie, verrerie, pharmaceutique, automobile, maraîcher, horticulture, agriculture, alimentaire, animal, filtration, herboristerie, fumée alimentaire, plastique et caoutchouc, peinture, biohuile, cogénération).

Cette nouvelle transformation s'intégrerait dans les opérations actuelles de production de granules énergétiques, et permettrait de développer une chaîne de valeur optimisée dans la récolte de bois commerciaux en intégrant la cueillette de la biomasse et des autres sources de fibre résiduelle. Les besoins en fibres de l'usine de granules de Saint-Félicien seraient intégrés dans les alternatives d'approvisionnement à partir de ce nouveau modèle. Cette avenue offrirait aussi une nouvelle option pour l'utilisation des grands volumes de copeaux des scieries et permettrait d'envisager la valorisation de certaines sources de biomasse forestière.

La principale conclusion de l'étude qui vient d'être déposée est la mise en place d'une usine pilote de production de BioChar à partir de la biomasse forestière, une prémisse à la production à grande échelle.

**Piste d'action :**

*52. Mise en place d'appuis financiers suffisants du gouvernement pour le développement de ce nouveau pilier, notamment pour l'implantation d'une usine pilote.*

---

### 3.3.2 Bioénergie

La bioénergie est un secteur d'avenir puisqu'elle utilise des ressources renouvelables qui sont abondantes sur notre territoire. Ce secteur est à développer, mais fait face à certaines contraintes économiques nuisant à l'atteinte de son plein potentiel.

**Pistes d'action :**

*53 Supporter le développement d'équipements permettant une récolte économiquement rentable de la biomasse.*

*54 Créer des incitatifs financiers favorisant la récolte en simultanée de la ressource.*

---

### 3.4 Les technologies et l'industrie du cinéma et de la télévision

Les Technologies de l'Information et de Communication (TIC) effacent les distances et permettent le travail collaboratif. En mettant en place un incitatif, des entreprises pourraient installer des équipes de travail en région à moindre coût et contribuer à offrir des emplois technologiques de qualité. Une telle mesure permettrait de garder nos jeunes et de redynamiser nos communautés. De plus, notre MRC dispose d'attributs uniques et particuliers, un plan d'eau gigantesque (lac St-Jean), des sites d'époque (Val-Jalbert, Moulin des Pionniers) ainsi qu'une représentation exceptionnelle de la faune boréale avec le Zoo sauvage, ce qui pourrait être un atout majeur pour l'industrie du cinéma et de la télévision.

**Pistes d'action :**

*55 Un crédit d'impôt destiné aux entreprises technologiques créant des emplois en région est préconisé.*

*56 Support au démarchage dans le monde cinématographique.*

---

## CONCLUSION

Notre territoire est dynamique, attractif et entreprenant. Nous visons à l'être encore davantage. La concertation des forces vives du milieu, la mise en place d'une *Vision stratégique territoriale* ainsi que la détermination de nos entrepreneurs sont des atouts essentiels pour notre avenir économique. Nous devons les mettre de l'avant. La mise en place des actions et recommandations faites dans ce mémoire est une prémisse essentielle au nouveau dynamisme économique que nous voulons créer. Elles doivent être considérées avec toute l'importance qu'elles revêtent pour nous.



Mélanie Arcand

Présidente

Centre local de développement Domaine-du-Roy